



Légende: PAG

- Parcelle
 - Délimitation de la zone verte
 - Bâtiments existants
 - Bâtiments projetés / en réalisation
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - MIX-u Zone mixte urbaine
 - MIX-v Zone mixte villageoise
 - MIX-r Zone mixte rurale
 - BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 - REC Zone de sport et de loisir
 - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r Zone d'activités économiques régionale
 - ECO-n Zone d'activités économiques nationale
 - JAR Zone de jardins familiaux
 - SPEC-E Zone spéciale - station à essence
 - SPEC-F Zone spéciale Foetz
 - SPEC-HA Zone spéciale - am Hau
- PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**
- PAP NQ/ZAD - Réf. SD : Dénomination de la ou des zones
- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- | PAP NQ / ZAD | COS max. | CUS max. | DL max. |
|--------------|----------|----------|---------|
| HAB-1 | 0,4 | 0,6 | - |
| HAB-2 | 0,4 | 0,6 | - |
| MIX-u | 0,4 | 0,6 | - |
| MIX-v | 0,4 | 0,6 | - |
| MIX-r | 0,4 | 0,6 | - |
| BEP | 0,4 | 0,6 | - |
| REC | 0,4 | 0,6 | - |
- Zone verte**
- AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière (7)
 - PARC Zone de parc public
 - VERD Zone de verdure
- Zones superposées**
- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zone d'aménagement différé
 - Zone de servitude "urbanisation"
 - AB Servitude "urbanisation - anti-bruit"
 - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
 - CV Servitude "urbanisation - coulée verte écologique"
 - EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
 - HT Servitude "urbanisation - haute tension"
 - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
 - B Servitude "urbanisation - bois"
 - ZT Servitude "urbanisation - zone tampon"
 - ZH Servitude "urbanisation - zone humide"
 - Couloir pour projets de mobilité douce
 - Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 - Secteur protégé de type "environnement construit" - C
 - Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
 - Zone de bruit ≥ 70dB(A) (9)
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**
- à l'aménagement du territoire
 - Décharge pour déchets inertes (10)
 - à la protection des sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)
 - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4)
 - à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1)
 - Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones habitats" (3)
 - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (3)
 - à la gestion de l'eau
 - Zone inondable - HQ10 (5)
 - Zone inondable - HQ100 (5)
 - Zone inondable - HQ extrême (5)
- Indications complémentaires (à titre indicatif)**
- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
 - Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)
 - Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustif (7)
 - Cimetière
 - Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
 - Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)
 - Autoroute (8)
 - Limite de la commune
 - Conduites électriques aériennes (8)
 - Réseau du SES (11)
- Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016